



Ô TOITS OCCITANS

LES ARTISANS DE CONFIANCE

PARLEZ DE NOUS

ÇA RAPPORTE !

**POUR
VOUS**

**POUR
LUI**



Notre offre
PARRAINAGE

GAGNEZ
50€ à 200€
en chèque cadeau

**Le bon plan pour
votre toit et celui
de vos amis.**

Pour le filleul

10%

DE REMISE
SUR NOS PRESTATIONS

Comment devenir parrain ou marraine ?

- 1 Vous êtes satisfait de nos services
- 2 Vous en parlez autour de vous
- 3 Un de vos proches fait appel à nous
- 4 Il devient filleul

PARRAIN / MARRAINE

NOM

PRÉNOM

ADRESSE

CP VILLE

TÉLÉPHONE

ADRESSE E-MAIL

POUR VOUS
50 à 200€
de chèques cadeau

FILLEUL / FILLEULE

NOM

PRÉNOM

ADRESSE

CP VILLE

TÉLÉPHONE

ADRESSE E-MAIL

POUR LUI / ELLE
10% de remise
sur notre intervention

RÈGLEMENT : Article 1. Organisation de l'opération : La société Ô Toits Occitans, société immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Montpellier sous le numéro 910 950 880 000 13, ayant son siège social au 6, rue du Charron - ZAE La Barthe - 34230 Paulhan (ci-après dénommée la «société organisatrice») organise une opération promotionnelle de parrainage (ci-après dénommée « l'opération »). **Article 2.** Lieu de l'opération : L'opération se déroule sur l'ensemble des agences de la société organisatrice dans lesquelles sera disponible le présent règlement du jeu. **Article 3.** Durée de l'opération : L'opération se déroule sans limite de durée. La société organisatrice se réserve la possibilité de mettre fin à l'opération sans préavis, ni obligation de motiver sa décision et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait. **Article 4.** Condition d'éligibilité du parrain : Le parrainage est ouvert à toute personne physique majeure ayant déjà travaillé avec la société Ô Toits Occitans. **Article 5.** Condition d'éligibilité du filleul : Le filleul est une personne physique

majeure propriétaire ou acquéreur d'un bien immobilier différent du parrain (auto-parrainage non autorisé). **Article 6.** Validité du parrainage : Le parrain doit remplir le formulaire ci-dessus qui doit être transmis à la société organisatrice avant le premier contact du filleul. Le parrainage ne peut être rétroactif. A déclaration du parrainage, le filleul est contacté par l'agence pour validation des informations personnelles transmises. Un filleul ne peut être représenté que par un seul parrain. **Article 7.** Rétribution des gains : Le filleul se voit bénéficier d'une remise de 10% sur la prestation demandée (non cumulable avec d'éventuelle promotion en cours de la société organisatrice). Le parrain reçoit après commande du filleul, un chèque cadeau multi-enseigne «UpCadhoc» d'une valeur de : 50 € pour une intervention chez le filleul d'une valeur entre 900 et 1800€ HT, 100€ pour une intervention entre 1800 et 3000€ HT, 150€ pour une intervention entre 3000 et 6000€ HT, et 200€ pour une intervention supérieure à 6000€ HT.

SECTEUR BÉZIERS

101 av. Rhin et Danube - 34500 BEZIERS

SECTEUR COEUR D'HÉRAULT

ZAE La Barthe - 6 rue du Charron - 34230 PAULHAN

SECTEUR MONTPELLIER

317 rue Saint Exupéry - 34130 MAUGUIO

PARLEZ DE NOUS

ÇA RAPPORTE !



04 48 17 17 95

contact@otoitsoccitans.fr

otoitsoccitans.fr



© 11-2025 Service communication QUALIPRO+